CANDIDATURE POUR LE POSTE DE [1] :

AGENT DE RELATIONS DE TRAVAIL (CAART)

Dévoué au travail, cordial mais tenace, je suis un joueur d'équipe qui sait quand même résister aux pièges de la pensé de groupe et de la tradition organisationnelle. Grâce à mes trois années d'expérience comme *agent de relations de travail* (2013-2016), de pair avec ma contribution de poids au *comité de négociation* (2016-2017), je peux me présenter comme la personne, avec la Vice-présidente à la convention collective, qui connaît le mieux à la fois notre ancienne convention collective et la nouvelle. *Mais ça ne sert à rien d'avoir amélioré notre contrat de travail si on ne fait pas tout ce qu'il faut pour le faire respecter.* C'est à cette fin que je souhaite à nouveau mettre au service des chargé(e)s de cours non seulement mon expérience au CAART et à la négo mais aussi ma formation de pointe en droit (LL.B., B.C.L.) et mes trois années d'expérience à la *Clinique d'informations juridiques de McGill* (2009-2012) où j'ai été nommé une fois « conseiller de l'année ».

Quant à ma vision du mandat, de façon stratégique et aussi par principe, je vise une application *comptable* de notre convention collective : pour moi, chaque point, chaque point-virgule qu'on a négocié est *sacré*. Et lorsqu'il y a ambiguïté, je cherche sans aucune gêne à tirer la couverture le plus possible de notre côté. Dans un monde en mutation comme l'UQAM, je crois que c'est surtout à force de nous montrer très exigeants, voire pointilleux, quant au respect de notre contrat de travail que nous pouvons faire comprendre aux ressources humaines que *le SCCUQ surveille à la loupe* tout ce qui se passe. C'est ça qui pousse à leur tour les ressources humaines à surveiller et à encadrer adéquatement les profs, les départements et les directions de département, ce qui est essentiel.

Voilà *la philosophie* derrière ma démarche professionnelle, celle d'un juriste rigoureux et d'un stratège qui a la promotion de nos intérêts et de notre profession à cœur, dans la tête et dans le sang.

--Kerwin J. Myler

Implication syndicale antérieure et/ou responsabilité pertinentes assumées ailleurs en lien avec le poste :

-Comité de négociation (2016-2017)
-Agent de relations de travail (2013-2016)
-Comité de révision « perte d'EQE »
-Comité de révision de fin de probation
-Clinique d'informations juridiques (McGill) (2009-2012)
-Comité de révision de demandes d'EQE (8 fois, Faculté de communication et des sciences)
-Collaborateur fréquent à l'*Infolettre* et à *SCCUQ-@ctualités*
-Enseignement du cours « Analyse et rédaction de documents juridiques » (École de langues)

Projets envisagés :

-Doter le CAART d'un mécanisme de **surveillance des fausses déclarations d'emploi**
-Créer un comité de réflexion en vue de mettre à jour la **définition des statuts d'emploi (simple ou double)**
-Élaborer un mécanisme de suivi de **transferts d'EQE** lors de modifications de cours et de révision de programme
-Améliorer la **formation des représentant(e)s** aux comités de révision de demandes d'EQE

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation : École de langues

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) :

Signature : Kerwin J. Myler	Date : 12 avril 2017

EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SCCUQ

35.6.3 Assemblée générale annuelle d'élections

e) (…) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : http://sccuq.org/le-sccuq/statuts-et-reglements/#chap7

[1] Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la Politique de libérations et ne peut obtenir plus de quatre cours d'enseignement, de libérations ou de perfectionnement par trimestre (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).